



Ambiance thermique dans les écoles

Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance canicule

Canicule

Une canicule, c'est un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Dans le cadre de la vigilance météorologique, on tient en effet compte du caractère exceptionnel des températures nocturnes. Quand celles-ci sont élevées pendant plusieurs jours consécutifs, le risque de mortalité augmente chez les personnes fragiles. Comme le grand froid, la canicule représente un danger pour la santé.

"Plan canicule" : le rôle de Météo-France

"Le plan canicule" a été mis en place après la canicule de 2003. Objectifs : anticiper et réduire les effets sanitaires des vagues de chaleur exceptionnelles. Ce plan est activé chaque année par le ministère de la Santé du 1^{er} juin au 31 août. Il s'appuie sur l'expertise de Météo-France et de Santé Publique France. Durant cette période, les deux organismes assurent une veille biométéorologique quotidienne pour identifier le risque de canicule. Ce risque est intégré depuis 2004 dans la carte de vigilance de Météo-France.

Pour plus de détails reportez-vous à la fiche : ambiance thermique : réglementation

La graduation du niveau de vigilance

- Niveau 1 ou la "veille saisonnière" carte vigilance verte est activée chaque année du 1^{er} juin au 31 août. Le niveau 1 correspond à l'activation d'une veille saisonnière, avec la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive.
- Niveau 2 ou "l'avertissement chaleur" carte vigilance jaune. Le deuxième échelon du "plan national canicule" est "une phase de veille renforcée permettant aux différents services de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3".
- Niveau 3 ou "l'alerte canicule" carte vigilance orange. Quand un département est placé en vigilance orange par Météo France, le préfet peut déclencher le niveau 3 du plan canicule. A ce stade, les pouvoirs publics compétents dans chaque département rappellent les actions préventives individuelles à mettre en œuvre (hydratation, mise à l'abri de la chaleur,...) et mettent en place les "plans bleus" dans les établissements qui accueillent des personnes âgées ou handicapées.
- Niveau 4 ou "la mobilisation maximale" carte vigilance rouge. Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre sur avis du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'intérieur, en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire. Ce dernier palier du plan canicule correspond à une vigilance rouge de Météo France. La Cellule interministérielle de crise (CIC) est activée avec tous les ministères concernés par la vague de chaleurs.